



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-65 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de- Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage – agrandissement de la zone Rm-1

Le plan de zonage auquel réfère l'article 3.1 du Règlement de zonage no 513 de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, est modifié par l'agrandissement de la zone Rm-1 à même une partie de la zone Ra-6, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 1^{er} octobre 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 NOVEMBRE 2007